

de la paix lui ait value ce témoignage du Secrétaire général des Nations Unies qui, dans son rapport de 1958 sur la Force d'urgence des Nations Unies, a pu parler de "ce calme virtuellement ininterrompu" qui a régné "tout le long de la ligne entre l'Égypte et Israël" au cours de la période visée par le rapport.

Parler du Secrétaire général des Nations Unies m'amène à lui rendre encore une fois hommage pour ses efforts inlassables et désintéressés à la cause de la paix dans le monde. Nulle part ailleurs, M. Dag Hammarskjöld a-t-il eu plus de succès qu'au Moyen-Orient.

Quelques mots maintenant de la dernière session régulière de l'Assemblée générale des Nations Unies où j'ai eu l'honneur de diriger la délégation canadienne. Comme bien des questions importantes seront aujourd'hui examinées au cours de ce débat, je me bornerai à un ou deux sujets et à des impressions d'un intérêt spécial pour le Canada.

Comme je viens de parler de la Force d'urgence des Nations Unies, il convient que je dise un mot de la Force de réserve des Nations Unies. Les honorables députés savent peut-être qu'à la 13<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale le Secrétaire général a présenté une étude succincte des opérations de la FUNU, et en a dégagé un certain nombre d'observations et de principes qui pourront guider les actions futures des Nations Unies quand elle aura à sauvegarder la paix par l'intermédiaire de ses organismes. Les conclusions du Secrétaire général ont reflété le ton des discussions qui avaient eu lieu au sujet de la force armée des Nations Unies en temps de paix, aux deux sessions spéciales d'urgence de l'Assemblée en août 1958 et au cours de la 13<sup>e</sup> session régulière en septembre 1958.

Au cours de ces discussions, on a d'abord parlé de la possibilité déjà envisagée, de créer une force permanente de réserve ou bien d'affecter des unités nationales bien définies au service dans une Force armée des Nations Unies; ou plutôt on a d'abord parlé de l'opportunité de mettre au point des accords et des projets permettant aux Nations Unies de faire face rapidement à une grande variété de situations possibles, et ensuite du besoin d'un accord au sujet d'une série de principes de base qui régiraient tout organe des Nations Unies qui pourrait être créé. En appuyant ce point de vue, le besoin de souplesse dans la mise au point d'accords de défense a été souligné d'une façon particulière, par la délégation du Canada, aux deux sessions.

L'été dernier, au cours des réunions du comité des affaires extérieures, j'ai eu l'occasion de passer en revue les efforts tentés

[L'hon. M. Smith.]

en vue d'établir une force pacifique de réserve des Nations Unies qui soit efficace. L'opposition s'est appuyée sur de nombreux arguments, et les problèmes et les difficultés ont été légion. Ils se rapportent principalement à l'inquiétude avec laquelle un certain nombre de pays envisagent les conséquences d'une force de ce genre pour leur souveraineté nationale. D'autres ont envisagé avec hésitation le fardeau financier qu'apporterait le soutien d'une force permanente. D'autres encore doutaient de la possibilité de créer une force permanente capable de faire face aux diverses et imprévisibles situations qui pourraient se présenter. Ce sont des appréhensions légitimes, difficiles, peut-être, à dissiper, et des problèmes pratiques, qu'il ne sera, peut-être pas facile de résoudre complètement.

J'ai l'impression que malgré de nouveaux signes d'inquiétude de la part d'un grand nombre de nations à l'égard du concept d'une force armée prête à toute éventualité, on se rend de plus en plus compte, au sein des pays membres des Nations Unies, malgré l'opposition du bloc soviétique, de la nécessité primordiale de quelque dispositif qui permettrait aux Nations Unies d'agir rapidement et efficacement pour empêcher l'évolution d'un état de choses qui pourrait amener un conflit armé et, partant, le sacrifice inutile de vies humaines. Comme je l'ai dit, on semble se rendre de plus en plus compte, au sein de l'Assemblée générale, que les Nations Unies doivent être munies du dispositif nécessaire pour agir rapidement et collectivement afin de prévenir le déclenchement ou l'expansion d'hostilités.

Rappelons-nous seulement la grande diversité d'organismes chargés du maintien de la paix que l'ONU a mis sur pied, à compter d'unités armées,—à propos desquelles j'ai parlé avec fierté au nom du Canada,—jusqu'aux groupes d'observateurs et à la présence symbolique des Nations Unies par l'entremise d'une seule personne. Selon moi, à l'époque où nous vivons, alors que nous sommes toujours menacés d'une agression indirecte, l'ONU peut être appelée à assumer une plus grande responsabilité en vue de la mise sur pied d'une enquête sur les procédés d'enquête. Le secrétaire général poursuit toujours son étude; à ce propos, je puis assurer à la Chambre que le Canada s'intéressera à son étude, ainsi qu'à ses recommandations, dès que nous serons mieux renseignés sur ce qu'elles peuvent être.

Je sais qu'on a dit de la treizième session de l'Assemblée générale qu'elle avait été peu spectaculaire; mais, à cet égard, je dois dire que l'élément dramatique n'est pas un critère de succès. Ce n'est pas non plus le